REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« ROUE DE LA CHANCE »

Article 1 : OBJET

Laboratoires Gilbert, société par actions simplifiée au capital social de EUR 5 048 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 306 062 944 et dont le siège social est situé avenue du Général de Gaulle à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14200) (ci après désignée « LG »), organise du 21 juillet 2017 à 14h30 au 11 août 2017 à 23h59, un jeu concours gratuit sans obligation d´achat intitulé « Roue de la chance » (ci-après désigné le « Jeu »).
La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants internautes et son application par LABORATOIRES GILBERT.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne physique capable majeure quelle que soit sa nationalité et résidant sur le territoire métropolitain français (Corse comprise) peut participer au Jeu.

La participation au Jeu est limitée à une personne physique par foyer (même nom, et/ou même adresse postale, et/ou même adresse mail).

Ne peuvent participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, les mandataires sociaux et membres du personnel de LG et des autres sociétés du groupe dont fait partie LG ainsi que les familles de ceux-ci.

A tout moment et notamment lors de l'attribution des lots, LG se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugerait utile et de demander tout justificatif des conditions énoncées ci-dessus. Le formulaire de participation en ligne de toute personne non autorisée à participer au Jeu ou pour laquelle le ou les justificatifs réclamés ne seraient pas fournis dans les délais impartis ne pourra être pris en compte par LG et entrainera l'annulation de la participation au Jeu.

LG se réserve le droit d'examiner toute activité frauduleuse et d'exclure du Jeu tout participant internaute suspect.

Article 3 : DEROULEMENT DU JEU ET DESIGNATION DES PARTICIPANTS INTERNAUTES GAGNANTS

Le Jeu et son règlement sont accessibles à l´adresse URL suivante : « https://kx1.co/contest-vP3Lclv ».

Une copie du présent règlement du Jeu sera également adressée par courrier postal, à toute personne qui en fera la demande. Les frais de timbre de ladite demande d'envoi seront remboursés, sur demande de remboursement, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, à

raison d'un timbre par demande de remboursement. La demande devra être envoyée à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT
Service communication digitale
Avenue du Général de Gaulle
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR.

Afin de pouvoir jouer, le participant doit se connecter au Jeu à l'adresse suivante « https://kx1.co/contest-vP3Lclv », soit directement, soit via (i) la page Facebook HI MUMS https://www.facebook.com/himums/, (ii) le site internet HI FAMILIES https://www.hifamilies.fr/jeux-concours.

Puis, le participant clique sur « Je joue ».

Le participant doit alors remplir le formulaire de participation en indiquant son nom, son prénom, et son adresse email valide, ou bien se connecter via son identifiant et son mot de passe Facebook.

Ensuite, le participant doit cliquer sur « Je tente ma chance ». Pour cela, il tourne la Roue de la chance en cliquant sur « Je lance la roue » et voit instantanément s'il a gagné ou perdu selon l'écran qui s'affiche, à savoir « Bravo pour votre gain ! » ou « Malheureusement vous n'avez pas gagné ! Retentez vite votre chance demain. ».

Si le participant est gagnant, ce dernier voit instantanément le lot qu'il a emporté (cf. Article 4 sur la description des lots).

Si le participant est perdant, il peut tenter sa chance 1 (une) fois par jour, et ce pendant toute la durée du Jeu. Toutefois un participant ne peut gagner qu'une (1) seule fois pendant toute la durée du Jeu.

Le Jeu fait l'objet de 30 (trente) instants gagnants, déterminés préalablement par tirage au sort, pour toute la durée du Jeu.

Article 4 : LOTS

Les participants peuvent tenter de gagner 30 (trente) lots. La liste des lots étant détaillée ci-dessous :

- 10 (dix) abonnements d'une durée de 12 (douze) mois au magazine PARENTS, d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 19,95 TTC (dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises),
- 5 (cinq) bons d'achats PLANET-CARDS, d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 20 TTC (vingt euros toutes taxes comprises).
- 5 (cinq) bons pour 1 (un) livre photos PLANET PHOTO, d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 20 TTC (vingt euros toutes taxes comprises),
- 10 (dix) lots composés des éléments suivants:
    - 1 (un) vanity vide de la marque LUC ET LEA, d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 3 TTC (trois euros toutes taxes comprises),

- 1 (un) écrin « J'aime mes parents » - 0-6 mois (de zéro à six mois) - de la marque LUC ET LEA, d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 6,70 TTC (six euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises),
- 1 (une) sucette « J'aime mes parents » - 18 mois et + (dix-huit mois et plus) – de la marque LUC ET LEA, d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 3,85 TTC (trois euros et quatre-vingt-cinq centimes toutes taxes comprises),
- 1 (un) baume de massage relaxant Baby de la marque LE COMPTOIR AROMA, d'une contenance de 50mL (cinquante millilitres) et d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 7,50 TTC (sept euros et cinquante centimes toutes taxes comprises),
- 1 (un) monoï Elixir d'amour de la marque HEI POA, d'une contenance de 100mL (cent millilitres) et d'une valeur unitaire, totale et maximale de EUR 9,95 TTC (neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises).

Une fois le Jeu terminé et que les 30 (trente) gagnants ont été déterminés, ces derniers recevront un courrier électronique dans un délai d'1 (une) semaine à compter de la date de fin du Jeu, à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation. Ce courrier électronique leur annoncera leur gain :

- ➔ soit le gain est l'un des lots dématérialisés décrits ci-dessus, dans ce cas, suite au courriel lui annonçant son gain, le gagnant devra répondre à ce courriel en confirmant ses nom, prénom et adresse email, afin de recevoir son lot par courriel à l'adresse email indiquée, dans un délai de 4 (quatre) semaines à compter de la réception par LG dudit courriel,
- ➔ soit le gain est le lot composé de plusieurs éléments produits, dans ce cas, suite au courriel lui annonçant son gain, le gagnant devra répondre à ce courriel en confirmant ses nom, prénom, adresse email et en indiquant son adresse postale complète, afin de recevoir son lot par colissimo sans signature, dans un délai de 4 (quatre) semaines à compter de la réception par LG dudit courriel.

Si le gagnant ne répond pas au premier courriel envoyé par le service communication digitale de LG dans un délai de 3 (trois) semaines, alors le gagnant est déchargé de son lot.

Aucune contestation de la part du participant internaute gagnant ne sera recevable.

LG ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non livraison d'un lot à un participant gagnant due à des coordonnées erronées, notamment une adresse email inexacte, une adresse postale inconnue, un accès à la boîte aux lettres impossible, les coordonnées prises en compte étant celles renseignées par les participants lors de l'inscription au Jeu et/ou dans leur courrier électronique communiquant au Service communication de LG l'adresse postale de livraison du lot.

Dans ces cas, le lot non livré sera conservé par LG.

En outre, pour tout motif défini dans le présent règlement de Jeu empêchant l'attribution du lot gagné au participant gagnant, le lot non attribué sera conservé par LG.

LG ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de retard ou défaut de livraison, de perte et/ou de détérioration des lots du fait des services postaux.

Le lot est personnel et n'est pas transmissible. Il ne pourra en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, LG se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente, sans que le participant gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

Article 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande de tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion. La demande doit être faite sur papier libre indiquant les nom, prénom, adresse postale complète et adresse email valide du participant internaute ainsi que la date et l'heure ou les heures de participation au Jeu, accompagnée d'un R.I.B. d'un compte bancaire ouvert en France ou d'un R.I.P. d'un compte postal ouvert en France et d'un justificatif d'abonnement Internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion et adressée par courrier postal à compter de la date de clôture du Jeu et au plus tard dans les 8 (huit) jours ouvrables suivant la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT
Service communication digitale
Avenue du Général de Gaulle
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Toute demande de remboursement incomplète ou ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus ne pourra être prise en compte par LG pour le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de timbre de la demande de remboursement seront remboursés, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, à raison d'un timbre par demande de remboursement, sur simple demande accompagnant la demande de remboursement.

Les frais de connexion internet seront remboursés à tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion sur la base d'un temps de connexion estimé à 3 (trois) minutes nécessaires par participation au Jeu au tarif de EUR 0,02 (deux centimes d'euros) toutes taxes comprises la minute, soit un remboursement total par participation et par connexion de EUR 0,06 (six centimes d'euros) toutes taxes comprises.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant internaute ayant participé au Jeu pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion internet.

Un quelconque remboursement ne peut intervenir qu'à la seule condition qu'il y ait eu un débours réel de la part du participant internaute sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie. Il est rappelé que tout accès aux sites internet présentant le Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou d'un abonnement illimité ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par le participant internaute pour son usage d'internet en général et que le fait pour le participant internaute de se connecter aux sites Internet pour participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

LG se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion internet correspondant à l'ensemble des participations et connexions d'un même participant internaute au cours de toute la durée du Jeu, dans la limite d'une seule participation et connexion maximum par jour par participant internaute, même nom, prénom et adresse postale. Le remboursement des frais de connexion internet se fera sur la base du nombre de participations et connexions mentionnées dans la demande de remboursement et après vérification par LG de l'exactitude du nombre de participations et connexions pour lesquelles un participant internaute demande le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de connexion internet et ceux de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés généralement dans les 60 (soixante) jours suivant la réception de ladite demande.

Article 6 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE

LG se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute blessure, invalidité, perte, accident et/ou dommage causés au participant internaute gagnant et à la seconde personne bénéficiant aussi du lot, du fait de la jouissance du lot décerné dans le cadre du Jeu. Le participant internaute gagnant et la seconde personne bénéficiant aussi du lot renoncent à exercer toutes revendications et/ou recours liés à l'attribution et/ou à la jouissance des lots gagnés.

LG se réserve le droit d'annuler, de reporter, de suspendre, de modifier, d'écourter ou de prolonger le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

LG n'est en aucun cas responsable de la variabilité des délais postaux.

LG se dégage de toute responsabilité en cas de défaillances techniques, matérielles ou logicielles du site du Jeu, de quelque nature que ce soit, notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas le bon déroulement du Jeu.

<u>Article 7</u> : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement de Jeu est expressément régi par le droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l´application ou l´interprétation du présent règlement de Jeu. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l´adresse postale suivante :

LABORATOIRES GILBERT
Service communication digitale
Avenue du Général de Gaulle
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Tout différend ou litige concernant le Jeu fera l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties.
Aucune contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort ne sera prise en compte 8 (huit) jours après la clôture du Jeu.

<u>Article 8</u> : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, toute représentation ou toute exploitation de tout ou partie des éléments (i) composant les sites internet du club fidélité HI MUMS et du webzine HI FAMILIES et tout support sur lequel est présenté le Jeu, notamment et non exclusivement sur la page du site HI FAMILIES à l'adresse suivante « https://www.hifamilies.fr/ » et sur la page Facebook du site HI MUMS « https://www.facebook.com/himums/ », sur la page du Jeu « https://kx1.co/contest-vP3Lclv» ou (ii) apposés sur les lots, sont strictement interdites.

Les marques (i) figurant sur les sites internet HI MUMS et HI FAMILIES et sur tout support sur lequel est présenté le Jeu, notamment et non exclusivement la page du site HI FAMILIES à l'adresse suivante « https://www.hifamilies.fr/ » et sur la page Facebook du site HI MUMS « https://www.facebook.com/himums/ », sur la page du Jeu « https://kx1.co/contest-vP3Lclv» ou (ii) apposées sur les lots, sont la propriété pleine et entière des sociétés du groupe dont fait partie LG et ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en vue de leur protection.

<u>Article 9</u> : PUBLICATION DU NOM / AUTORISATION D'UTILISATION

La publication du nom des gagnants sera disponible sur le site de Facebook pour une durée d'un (1) mois après la fin de la période du jeu concours.

Par leur participation à ce Jeu, les participants et les gagnants, autorisent cette publication. Ils autorisent également LG et ses ayants droits à titre gracieux à publier, le cas échéant, leur nom, prénom, et ville de résidence dans le cadre de la promotion du jeu concours ou des opérations de communication organisées par LG autour de l'opération, dans le monde entier pendant la durée du jeu, étant précisé que ces diffusions et/ou publications ne porteront pas atteinte directement ou indirectement à leur vie privée.

<u>Article 10 </u>: DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles concernant les participants sont nécessaires au déroulement du présent Jeu, et sont destinées à la société LABORATOIRES GILBERT.
Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification ou de suppression pour toute information les concernant. Pour toutes demandes, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse suivante, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité :

LABORATOIRES GILBERT
Service communication digitale
Avenue du Général de Gaulle
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR.